

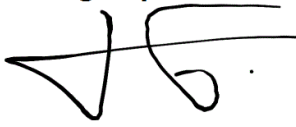
A V N
société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social : 26 rue des Prés de Brou
01000 BOURG-EN-BRESSE
809 191 059 RCS BOURG-EN-BRESSE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

L'Associé unique
La société VICTORIA
Représentée par Monsieur Pascal VERJAT

Signé par :



178AF95332834BC...
signé le 26/05/2026

Désignation de l'entreprise		SARL A V N				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		26 RUE DU MOULIN DE BROU 01000 BOURG-EN-BRESSE					
SIRET		8 0 9 1 9 1 0 5 9 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le	
						3 0 0 9 2 0 2 5	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	187 988	030	64 366	123 622	
	Immobilisations financières* (1)	040	23 274	042		23 274	
	Total I (5)	044	211 262	048	64 366	146 896	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	189 973	062	45 780	144 193
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	10 970	066		10 970	
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) Autres* (3)	068	30 223	070		30 223	
		072	49 915	074		49 915	
	Charges constatées d'avance*	092	28 283	094		28 283	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	60 190	086		60 190	
Total II	096	369 554	098	45 780	323 774		
Total général (I + II)		110	580 816	112	110 146	470 671	
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				1 000	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				112 116	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136				-9 611	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				113 505	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				69 299	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				23 732	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				167 744	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 13 255)	172				45 614	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175				50 776	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176				357 166	
Total général (I + II + III)		180				470 671	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	41 541	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	41 231	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	10 382	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

007375 - SARL A V N

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

- FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
- ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
- PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
- CRÉDIT BAIL
- LOCATIONS
- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 - Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 - Variations de la provision spéciale de réévaluation
- ÉTAT DES STOCKS
- ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
- EFFETS DE COMMERCE
- ENTREPRISES LIÉES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
- LES ENGAGEMENTS
- DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
- LES EFFECTIFS
- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
- TRANSFERTS DE CHARGES
- ANNEXES COVID-19
- DETTES LIÉES À LA COVID-19
- COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

007375 - SARL A V N

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025 dont le total est de 470 670,56 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -9 611,22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

007375 - SARL A V N

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations et agencements	7 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 4 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

007375 - SARL A V N

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

A V N
société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social : 26 rue des Prés de Brou
01000 BOURG-EN-BRESSE
809 191 059 RCS BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 24 MARS 2026

DEUXIÈME DÉCISION
Affectation du résultat

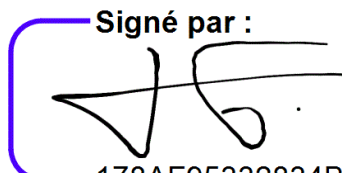
L'Associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président,

décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à – 9.611,22 euros en intégralité au compte « *Report à nouveau* ».

Par ailleurs, l'Associé unique prend acte conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois dernières années, ont été les suivantes :

Date des décisions	Revenus éligibles à la réfaction de 40 % (article 158 du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/03/2025	-	-	-
19/09/2023	-	-	70.000 €
02/08/2023	-	-	10.000 €
27/06/2023	-	-	20.000 €

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL
La société VICTORIA
Représentée par Monsieur Pascal VERJAT

Signé par :

178AF95332834BC...
signé le 26/05/2026